

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 AVRIL 2017**

**Présents :** André DURAND, Jean PORTUGAL, Annie OLEI, Hervé BENOIT, Lucie BULLE (à partir de la délibération n° 5), Jean-Louis DOULS, Gwénaëlle BIBOUD, François PEILLEX, Nicole AGUETTAZ, Michel ROSSIGNOL, Jean-Paul DELCROIX, Etienne CHALUMEAU, Anthony FACHINGER, Catherine HUMBERT, Virginie TISSOT, Sandra CHELLOUG, Jean-Loup CREUX, Joseph MORELLI, David ATES, Béatrice CREUX, Virgile FIELBARD

**Procurations :** Nadège JAY à Anthony FACHINGER, Gildas WIES à André DURAND, Isabelle CILLIS à Annie OLEI, Sandrine BERTHET à Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Philippe MENEHIN à Hervé BENOIT, Marie-Hélène OGE à Jean PORTUGAL

**Ouverture de séance :** 20h05

**Secrétaire de séance :** Hervé BENOIT

\*\*\*\*\*

**Préambule :**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 mars 2017 est soumis à l'approbation des conseillers présents.

**Vote :** Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 1 (Catherine HUMBERT)

Pour : 25

**Délibération n°01**

**TAUX DE FISCALITE LOCALE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique de redressement des comptes publics, la commune est impactée par la baisse de ses recettes. Il expose par ailleurs que les dépenses globales de fonctionnement subissent naturellement l'inflation des prix et que la communauté de communes de Cœur de Savoie ne prend plus en charge le Fonds de péréquation intercommunalités et communes en lieu et place de la commune. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'augmenter les taux de fiscalité locale de 1,6% afin de prendre en compte ces éléments.

	Taux commune de La Rochette 2016	Taux commune de La Rochette 2017
Taxe d'habitation	10,97 %	11,15 %
Taxe sur le foncier bâti	22,18 %	22,54 %
Taxe sur le foncier non-bâti	83,59 %	84,93 %

*Monsieur David ATES précise qu'il votera contre la proposition. En effet, il rappelle qu'il a été demandé des efforts aux associations afin de baisser la charge de la collectivité. On constate que parallèlement, le chapitre des charges à caractère générales augmente ces dernières années.*

*Il est précisé que le chapitre des charges à caractère général peut fortement varier d'une année à l'autre. Néanmoins, il est rappelé que les éléments impactant ce chapitre sont explicités dans le rapport de présentation du compte administratif. On peut noter notamment pour l'exercice 2016, le versement d'un dommage-intérêts de 130 000 € environ ou encore l'ouverture de la médiathèque qui entraîne une augmentation des charges fixes.*

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission finances des 13/03/2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les taux de fiscalité 2017 tels que présentés ci-dessus

**Vote :** Qui est contre : 1 (David ATES)

Qui s'abstient : 2 (Jean-Loup CREUX,  
Etienne CHALUMEAU)

Pour : 23

A)

### Délibération n°02

#### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif principal 2017.

BP 2017	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	5 385 000,00	5 385 000,00
INVESTISSEMENT	3 062 000,00	3 062 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 447 000,00</b>	<b>8 447 000,00</b>

#### Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission finances des 07/03/2017,  
Vu le débat d'orientation budgétaire adopté en conseil municipal le 15/03/2017,  
Vu l'avis favorable du conseil municipal du 21/03/2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2017 tel que présenté.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 2 (David ATES,  
Etienne CHALUMEAU)

Pour : 24

### Délibération n°03

#### BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZH COLOMBIER 2017 (P02)

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Zone d'Habitat Le Colombier 2017.

BUDGET 2017	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 198 462,48	1 198 462,48
FONCTIONNEMENT	1 189 487,43	1 189 487,43
<b>TOTAL</b>	<b>2 387 949,91</b>	<b>2 387 949,91</b>

#### Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28/02/2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2017 "Zone d'Habitat Le Colombier" tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 26

### Délibération n°04

#### BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Assainissement 2017.

AD

BUDGET 2017	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 423 000,00	1 423 000,00
FONCTIONNEMENT	453 480,22	453 480,22
TOTAL	1 876 480,22	1 876 480,22

Monsieur Jean-Loup CREUX demande quel est le montant de l'emprunt prévu pour équilibrer le budget. Il est précisé qu'il s'élève à 1 125 000 € environ.

**Délibération proposée :**

Vu l'instruction budgétaire M49,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28/02/2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2017 "Assainissement" tel que présenté

**Vote** : Qui est contre :

Qui s'abstient :

Pour : 26

**Délibération n°05**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION D'EQUIPEMENT RELAIS BLR INTERNET**

20h29 : Arrivée de Madame Lucie BULLE

Monsieur le Maire expose que la société Alpésys, installé en Savoie et déclaré à l'ARCEP, ayant pour activité de fournir des accès internet en zone blanche ou grise, l'installation et la gestion de réseau de télécommunication, sollicite la mise à disposition de sites communaux, pour l'installation d'équipements de télécommunications permettant de desservir des entreprises et/ou collectivités situées sur des zones mal desservies aux accès Internet.

Le projet consiste à alimenter en haut débit des entreprises de la zone du Héron. Pour ce faire une antenne serait installée sur la toit du bâtiment administratif et une antenne ferait relais à partir du château en pointant vers la zone, permettant ainsi la mise en place d'une boucle locale radio.

Afin d'encadrer les droits et obligation de chacun, il est proposé de passer une convention avec la société.

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de la société Alpésys,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de mise en place d'une boucle locale radio par la société Alpésys
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

**Vote** : Qui est contre :

Qui s'abstient :

Pour : 27

**Délibération n°06**

**EMPRUNT – AUTORISATION DE REAMENAGEMENT DU CONTRAT DE PRET INITIALEMENT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2012 pour un montant de 485 000 €.

Lors de la contractualisation le taux de l'emprunt a été fixé à 4,79%.

Les taux étant actuellement plus bas, la Caisse des Dépôts et Consignations a accepté le réaménagement du Contrat de Prêt référencé à l'annexe intitulée « Détail de l'offre de réaménagement », selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagée détaillées à ladite annexe

Monsieur le Maire propose d'approuver ce réaménagement qui permettra de faire baisser le coût de l'opération.

*AD*

### Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'emprunt n° 1229721 contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Vu la proposition de réaménagement,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 12/04/2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le réaménagement du Contrat de Prêt référencé à l'annexe «Détail de l'offre de réaménagement», pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'annexe précitée jointe à la présente délibération
- Précise que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'Avenant constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues
- Précise que les dispositions de l'avenant se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par l'avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Vote : Qui est contre :

Qui s'abstient :

Pour : 27

### Délibération n°07

#### GESTION DU PERSONNEL – SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE (TECHNICIEN TERRITORIAL ET ATSEM PRINCIPAL 1<sup>re</sup> CLASSE)

Monsieur le Maire expose que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Sont concernés :

- un technicien territorial à temps complet qui peut être promu technicien principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2017
- une ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe qui peut être promu ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Pour permettre ces avancements de grades, il est nécessaire de supprimer les postes actuels et de procéder à la création des nouveaux postes basés sur les nouveaux grades.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

### Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34,  
Vu le tableau des emplois communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la suppression d'un poste de technicien à temps complet et d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 1<sup>er</sup> mai 2017
- Approuve la création d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2017
- S'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif
- Approuve la modification du tableau des emplois communaux en conséquence soit :

#### Suppression de postes :

Filière : Technique  
Cadre d'emploi : catégorie B  
Grade : Technicien

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Médico – Sociale  
Cadre d'emploi : catégorie C  
Grade : ATSEM Principal 2ème classe  
- ancien effectif : 4  
- nouvel effectif : 3

**Création de postes :**

Filière : Technique  
Cadre d'emploi : catégorie B  
Grade : Technicien principal 2ème classe  
- ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

Filière : Médico-Sociale  
Cadre d'emploi : catégorie C  
Grade : ATSEM principal 1ère classe  
- ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

**Vote :** Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

**Délibération n°08**

**GESTION DU PERSONNEL – SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE ET CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire expose qu'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe figure au tableau des emplois communaux. Or un recrutement en cours nécessite un poste d'adjoint administratif mais à un grade inférieur. Il propose de modifier le tableau des emplois communaux et de procéder à la suppression et à la création en conséquence.

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34,  
Vu le tableau des emplois communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- S'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif
- Approuve la modification du tableau des emplois communaux en conséquence soit :

**Suppression de poste :**

Filière : Administrative  
Cadre d'emploi : catégorie C  
Grade : Adjoint administratif principal 1ère classe  
- ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 1

**Création de postes :**

Filière : Administrative  
Cadre d'emploi : catégorie C  
Grade : Adjoint administratif  
- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 2

AS

**Vote** : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

**Délibération n°09**

**TARIFS SERVICES MUNICIPAUX – TARIFICATION CAMPING**

Monsieur le Maire que par délibération N°2016/09/01 du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du camping pour l'année 2017.

Pour le «forfait entreprises» à la semaine, un tarif différent est appliqué en moyenne saison pour les mobil-homes et les chalets (soit 185 € / semaine pour les mobil-homes et 200 € / semaine pour les chalets) : il est proposé au Conseil Municipal d'aligner le tarif des locations des mobil-homes sur celui des locations des chalets, comme suit :

<b>TARIFS DES LOCATIONS DES MOBIL-HOMES</b>			
<b>Moyenne saison</b>		<b>Moyenne saison</b>	
<b>Tarif au 01/01/2017</b>		<b>Tarif au 29/04/2017</b>	
<b>Forfait entreprises à la semaine</b>	185 €	<b>Forfait entreprises à la semaine</b> <i>Tarifs forfaitaires quel que soit le nombre de pers. (suivant capacité d'hébergement) et le mobil-home</i>	200 €

D'autre part, afin de simplifier le tableau des cautions et autres services, il est proposé de regrouper les cautions location et télévision en une seule caution, comme suit :

<b>TARIFS DES CAUTIONS ET AUTRES SERVICES</b>		
	<b>TARIFS au 01/01/2017</b>	<b>TARIFS au 29/04/2017</b>
Caution mobil-home	235 €	
Caution chalet	235 €	
Caution télévision	235 €	
Caution location		500 €
Caution carte magnétique	20 €	20 €
Forfait nettoyage mobil-homes ou chalets	50 €	50 €
Arrhes à la réservation	50%	50%
Accès WIFI sur tout le camping	Gratuit	Gratuit
Télévision dans les mobil-homes et chalets	Gratuit	Gratuit

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération N°2016/09/01 du 11/10/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications apportées aux tarifs du camping dans les conditions ci-dessus décrites
- Précise que les présents tarifs s'appliquent pour toute réservation effectuée à compter du 29 avril 2017

**Vote** : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

## Délibération n°10

### PROJET DE COMMANDE GROUPEE DE CONTENEURS POUBELLES CONFORME A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe que pas communiqué de presse, le SIBRECSA a informé que la collecte des ordures ménagères se conformera au règlement notamment en ce qui concerne les contenants. Aussi, nombre de ces contenants ne sont pas conformes aux normes applicables sur la commune.

Lors de la séance du conseil municipal du 21/03/2017, il a été décidé de mettre en place un groupement de commande pour les particuliers qui souhaitent procéder à l'acquisition de ces conteneurs.

Après consultation, la commune a décidé de retenir la proposition de l'UGAP selon les caractéristiques suivantes :

- Conteneur de 120 litres : 25,00 € TTC
- Conteneur de 240 litres : 35,00 € TTC
- Conteneur de 770 litres : 130,00 € TTC

Les particuliers intéressés doivent remplir un formulaire type d'engagement auprès de la mairie.

Les achats seront comptabilisés dans l'article 6078 et les ventes à l'article 7078.

*Monsieur Joseph MORELLI demande à ce que les personnels qui collectent les conteneurs fassent attention aux couvercles des conteneurs. Un courrier sera adressé au délégataire du marché avec copie au SIBRECSA.*

#### Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Monsieur le Maire à passer les commandes nécessaires à la fourniture des conteneurs normés aux particuliers qui en font la demande auprès de la mairie
- Précise que les conteneurs seront remis contre le règlement correspondant selon les tarifs précisés ci-dessus
- Précise que l'encaissement des ventes sera effectué en régie de recettes

Vote : Qui est contre :

Qui s'abstient :

Pour : 27

#### INFORMATIONS DES DELEGUES

- Syndicat des Eaux

Rapporteur : Virgile FIELBARD

*Le syndicat a voté le budget et le compte administratif.*

*Un groupement de commande a été voté avec le SDES et la commune d'Etable pour une opération de travaux conjointe.*

- Communauté de communes de Cœur de Savoie

Rapporteur : André DURAND

*La communauté de communes a voté son budget. La subvention de l'office de tourisme a été reconduite comme en 2016. La commune payera sur ses fonds l'augmentation nécessaire du budget de l'office de tourisme. La subvention pour le FISAC a été adoptée à l'unanimité.*

## QUESTIONS DIVERSES

- **Réforme de la carte juridique**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier du bâtonnier du tribunal d'Albertville pour demander un soutien contre la fermeture du TGI d'Albertville et de la cour d'appel de Chambéry a été adressé en mairie.

La motion préventive contre la fermeture du TGI d'Albertville et de la cour d'appel de Chambéry est approuvée à l'unanimité.

- **Dérogation dominicale**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie a été adressé pour demander la révision de la position du conseil municipal.

Un arrêté autorisant uniquement l'ouverture le dimanche de la brocante prévue le 02/07/2017 sera pris.

- **Situation des clubs de foot**

Monsieur Jean-Loup CREUX demande où en est la fusion des clubs.

Monsieur Jean-Louis DOULS précise que les clubs doivent se prononcer sur la fusion d'ici la semaine prochaine. Selon les réponses des clubs, un groupe de travail sera constitué.

Un travail sur le règlement de l'utilisation du foyer est en cours.

- **Assurance du comité des fêtes**

Madame Catherine HUMBERT demande si le comité des fêtes pourrait avoir des informations sur les assurances nécessaires à la couverture des activités du comité notamment en ce qui concerne les responsabilités des bénévoles.

- **Agenda local**

Monsieur le Maire demande si des élus souhaitent intégrer le comité pilotage relatif à la mise en place de l'agenda local.

Se proposent :

- Anthony FACHINGER
- Jean-Louis DOULS

